

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
sur la Résolution Julien Eggenberger et consorts au nom Rebecca Joly, Elodie Lopez,
Nicolas Suter, Cédric Weissert et Laurent Miéville - Soutien aux victimes de la catastrophe
survenue dans la vallée du Lötschental (25_RES_8)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le Grand Conseil exprime sa plus profonde solidarité aux victimes de la catastrophe survenue à Blatten et dans la vallée du Lötschental, ainsi qu'à leurs proches. Perdre son domicile, son lieu de vie, son foyer, du jour au lendemain dans des circonstances si dramatique ne laisse personne indifférent. Il adresse son plein soutien aux habitant·e·s touché·e·s, aux autorités locales, et à toutes les personnes engagées dans les opérations de secours et de reconstruction. Il invite le Conseil d'État à proposer, en lien avec les autorités valaisannes, toute forme d'aide technique, humaine ou matérielle que le canton de Vaud pourrait apporter. Il l'invite aussi à examiner la possibilité de contribuer à un fonds d'aide en faveur des personnes et collectivités touchées. Cette catastrophe illustre la nécessité de poursuivre notre action face aux défis environnementaux.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'État partage l'émotion exprimée par la résolution à l'égard des victimes de cette catastrophe. Il a par ailleurs adressé un courrier au Conseil d'Etat valaisan, le 11 juin 2025, lui faisant part de sa solidarité à l'égard des habitants de la commune de Blatten et de la vallée du Lötschental, durement touchés par l'éboulement du Glacier du Birch qui a anéanti le village et bouleversé la vie de ses 300 habitants. Il a également assuré les autorités cantonales de sa solidarité et s'est mis à leur disposition pour fournir toute aide utile, notamment un appui de la Protection civile vaudoise. Les autorités valaisannes ont exprimé leur reconnaissance pour cette offre mais n'ont pas jugé, à ce stade, nécessaire de solliciter le concours de la Protection civile vaudoise. Le Canton reste toutefois toujours disposé à évaluer toute demande de soutien et de collaboration qui lui serait adressée par les autorités cantonales valaisannes. Enfin, s'agissant de l'action en lien avec les défis environnementaux, le Conseil d'Etat poursuit son action, définie par le Plan climat cantonal.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 septembre 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni